

Index d'égalité professionnelle

La loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 prévoit la mise en place d'un index d'égalité professionnelle au sein des entreprises, avec l'objectif de soutenir l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes.

27/02/2025

AKTO obtient un score de 95/100 en 2024

AKTO obtient en 2024, un score de 91 points /100 sur l'index égalité professionnelle,

Ce résultat, en progression de 4 points par rapport à 2023 (91/100), témoigne une fois encore de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle au sein d'AKTO.

L'index égalité professionnelle est calculé selon 5 critères déterminés en fonction de notre effectif global éligible à l'index :

- ① L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (noté sur 40 points, AKTO obtient la note de 35/40)
- ② L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (noté sur 20 points, AKTO obtient la note de 20/20)
- ③ L'écart de taux de promotion (noté sur 15 points, AKTO obtient la note de 15/15)
- ④ L'accompagnement salarial des femmes de retour de congé maternité (noté sur 15 points, AKTO obtient la note de 15/15)
- ⑤ La représentation des femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (noté sur 10 points, AKTO obtient la note de 10/10)